

Résultats des entreprises

En 2018, le taux de marge des sociétés non financières (SNF) a légèrement baissé, atteignant, en moyenne annuelle, 31,2 % après 31,8 % en 2017. Les gains de productivité ont ralenti et les termes de l'échange ont de nouveau pesé sur le taux de marge des entreprises.

En 2019, le taux de marge progresserait nettement pour s'élever à 32,8 %, soutenu ponctuellement par la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en exonération de cotisations patronales au premier trimestre.

Le taux de marge a légèrement baissé en 2018

En moyenne en 2018, le taux de marge des SNF a légèrement baissé, à 31,2 % de la valeur ajoutée après 31,8 % en 2017 (graphique 1). Les gains de productivité n'ont compensé qu'en partie la hausse des salaires réels (graphique 2) et la poursuite de la dégradation des termes de l'échange notamment via la hausse des prix du pétrole.

Stable en début d'année, le taux de marge a baissé de 0,5 point au deuxième trimestre 2018 pour atteindre 30,9 % (tableau). Cette baisse est imputable à un relatif dynamisme des salaires réels. Le taux de marge a ensuite augmenté de +0,2 point au troisième et de +0,4 point au quatrième trimestre, sous l'effet des gains de productivité et de l'amélioration des termes de l'échange. Plus élevé dans l'industrie, il s'y redresse depuis le deuxième trimestre (graphique 3).

Le taux de marge augmenterait fortement au premier semestre 2019 puis diminuerait légèrement

Le taux de marge augmenterait en 2019 pour atteindre 32,8 % en moyenne annuelle. Début 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été transformé en un dispositif d'exonération de cotisations patronales. Un allègement de cotisations maladie de 6 points remplace en effet le CICE (dont le taux était lui aussi de 6 points) tandis que les entreprises bénéficient également du CICE au titre des salaires de 2018, versé en 2019. Ce double versement transitoire soutiendrait ponctuellement la hausse

Décomposition du taux de marge des sociétés non financières (SNF)

en % et en points

	Variations trimestrielles												Variations annuelles		
	2017				2018				2019				2017	2018	2019
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
Taux de marge (en niveau)	31,6	31,9	31,9	31,6	31,4	30,9	31,1	31,5	32,6	33,1	32,9	32,4	31,8	31,2	32,8
Variation du taux de marge	0,2	0,3	-0,1	-0,2	-0,2	-0,5	0,2	0,4	1,1	0,4	-0,2	-0,5	0,1	-0,5	1,5
Contributions à la variation du taux de marge															
des gains de productivité	0,5	0,2	0,2	0,3	-0,1	-0,2	0,1	0,2	0,2	-0,1	0,1	0,1	0,9	0,2	0,3
du salaire par tête réel	-0,2	-0,2	-0,2	0,0	0,2	-0,1	-0,1	-0,3	-0,6	0,6	-0,1	-0,2	-0,4	-0,2	-0,6
du taux de cotisation employeur	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	1,1	0,0	0,0	0,0	0,1	-0,1	1,2
du ratio du prix de la valeur ajoutée et du prix de la consommation	-0,3	0,2	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,1	0,1	0,3	-0,1	0,0	0,0	-0,5	-0,5	0,3
d'autres facteurs	0,1	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	-0,1	-0,3	0,1	0,0	0,2

■ Prévission

Note : le taux de marge (TM) mesure la part de la valeur ajoutée qui rémunère le capital. Sa variation se décompose de façon complémentaire entre :

- les évolutions de la productivité (Y/L), avec Y la valeur ajoutée et L l'emploi, et du ratio du prix de la valeur ajoutée au prix de la consommation, ou termes de l'échange (Pva/Pc), qui jouent positivement ;
- les évolutions du salaire moyen par tête réel (SMPT/Pc) et du taux de cotisation employeur (W/SMPT, où W représente le coût du travail par tête), qui jouent négativement.

- d'autres facteurs : il s'agit notamment des impôts sur la production nets des subventions, dont le CICE*.

Cette décomposition est synthétisée dans l'équation :

$$TM = \frac{EBE}{VA} \approx 1 - \frac{WL}{YP_{va}} + \text{autres facteurs} = 1 - \frac{L}{Y} \frac{W}{SMPT} \frac{P_i}{P_{va}} + \text{autres facteurs}$$

* Le CICE réduit l'impôt sur les sociétés, mais la comptabilité nationale l'enregistre comme une subvention aux entreprises, comme le recommande le Système européen des comptes dans sa dernière version (SEC 2010).

Source : Insee

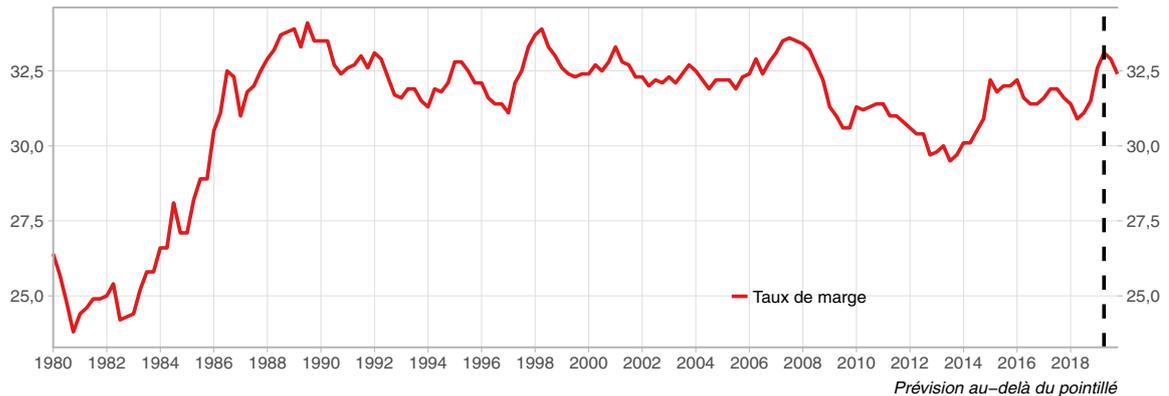
de leur taux de marge au premier trimestre¹. Par ailleurs, l'effet des gains de productivité sur le taux de marge serait légèrement positif en 2019 en moyenne annuelle (+0,3 point). Toutefois, la contribution des salaires réels est négative au premier trimestre (-0,6 point), du

fait du versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (*fiche Salaires*). Au deuxième trimestre, le contrecoup sur les salaires réels contribuerait positivement au taux de marge. Il diminuerait ensuite légèrement d'ici la fin de l'année. ■

1. Par la suite, au premier trimestre 2020, la suppression du CICE versé sur les salaires en 2019, devrait se traduire par un choc de même ampleur mais à la baisse sur le taux de marge des SNF.

1 - Taux de marge des sociétés non financières (SNF)

en % de la valeur ajoutée



Source : Insee, comptes nationaux trimestriels

2 - Productivité et salaire réel

glissement annuels en %



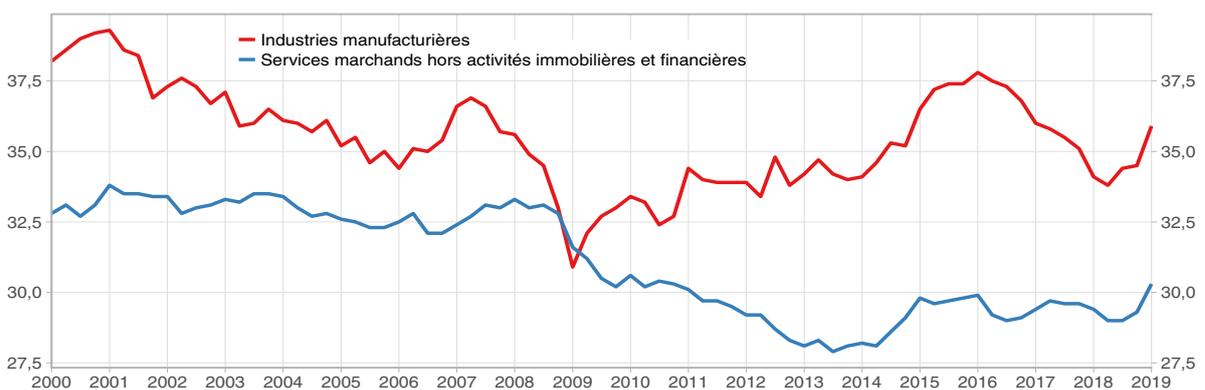
Source : Insee, comptes nationaux trimestriels

* Productivité : valeur ajoutée (en volume) des SNF rapportée à l'emploi salarié des SNF

** Salaire réel : salaire moyen par tête rapporté aux prix de la consommation des ménages

3 - Taux de marge dans l'industrie et les services

en %



Source : Insee, comptes nationaux trimestriels